

PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2021-2025



*Ce document est destiné à éclairer les opérateurs ou porteurs de projets d'action sanitaire et sociale sur les possibilités d'accompagnement financier de la MSA Loire-Atlantique-Vendée **pour la mise en place d'actions collectives ou la structuration ou expérimentation d'un service aux populations.** Il ne saurait avoir de caractère opposable ; les conditions d'instruction et d'attribution relèvent du seul cadre interne de la MSA. En aucun cas la MSA ne motivera sa décision ; les critères peuvent être revus en fonction du nombre ou de la qualité des projets comme de l'enveloppe financière dont dispose le comité d'action sociale.*

LES PROJETS PRÉSENTÉS DOIVENT S'INTÉGRER DANS LE PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2021-2025 DE LA MSA

Ils doivent conforter la MSA Loire-Atlantique-Vendée dans l'atteinte des objectifs d'action sociale suivants :

- Soutenir les interventions d'accompagnement des publics fragiles sur les territoires ruraux.
- Agir en milieu rural ou auprès de nos populations pour la promotion de la santé par l'acquisition de compétences.
- Conforter le "Développement Social des Territoires" par la création de services et la mise en œuvre de projets structurants sur les thématiques du numérique, de la mobilité, du lien inter générationnel, de la lutte contre la précarité ou contre l'isolement, et des solidarités de proximité.

Ils doivent consolider la notoriété de la MSA en assurant une visibilité auprès des acteurs et des populations.

Exemples d'actions :

Ateliers seniors du bien vieillir, activités de loisirs intergénérationnelles, groupes de paroles, ateliers d'inclusion numérique, actions portées sur « l'Aller Vers », ...

Un regard particulier sera porté sur les projets qui favorisent l'empowerment (pouvoir d'agir) des participants, et la création de services innovants avec des objectifs pérennes. Il est conseillé aux porteurs de projets de rechercher des cofinancements.

Seules les structures à but non lucratif peuvent bénéficier d'une subvention.

Sont exclues toutes demandes ne relevant pas des fonds d'action sociale MSA :

- Actions thérapeutiques, Enseignement, Formation professionnelle, Activité et hébergement en établissements de personnes protégées (enfants, personnes âgées ou handicapées)
- Actions à finalité uniquement sportive, culturelle, de loisirs
- Actions à connotation religieuse, syndicale, politique
- Demandes relatives aux dépenses de fonctionnement d'une structure (personnel, formation, amortissement, charges de structure ...)

Ne sont pas traitées dans ce cadre :

- Les actions parentalité (étudiées dans le cadre de la participation de la MSA au REAAP)
- Les activités financées par la MSA via une prestation de service (médiation familiale, LAEP, RAM ...)
- Les actions relevant des appels à projets institutionnels MSA (Appels à projet jeunes, Grandir en Milieu Rural, Hébergement et préparation retraite pour les personnes handicapées vieillissantes, ...)

LES PROJETS DOIVENT SE DÉPLOYER SUR DES TERRITOIRES RURAUX

Territoires concernés :

Les villes de moins de 15000 habitants.

Pour soutenir au mieux les territoires ruraux, les projets portés par les Communautés d'agglomération de Nantes, St Nazaire et La Roche-sur-Yon sont exclues du dispositif.

NB : Les structures qui déploient un projet départemental ne sont pas concernées par les critères d'exclusion précités.

MONTANT DE LA SUBVENTION ET CHARGES ÉLIGIBLES

Seules les dépenses propres à l'action peuvent être financées.

Les charges de structure (locaux, fonction support, charges administratives) et les dépenses de bouche (verre de l'amitié, réception), ainsi que de transport (sauf exception) ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention. Mais elles sont considérées en tant que contribution de l'opérateur ou de ses partenaires.

Les frais d'ingénierie peuvent être pris en compte dans une certaine limite. Ils sont à préciser dans le budget.

La subvention peut atteindre 25 % des dépenses éligibles, et ne peut dépasser 7500 euros.

Pour toute question ou précision quant à la construction de votre projet, contactez-nous :

developpement_territoires.blf@msa44-85.msa.fr



Avec la MSA Loire Atlantique-Vendée, construire ensemble des actions pour le présent et le devenir des hommes et des femmes de nos territoires.



L'essentiel & plus encore